(1)

**Audition à la Commission des finances PR-144**

*Corbillards*

Les montants qui figurent dans la proposition 144 concernant le remplacement des corbillards ont été repris selon les indications fournies par M. Gilbert Cottier, responsable à l'époque du service des achats pour l'acquisition des véhicules et engins spécifiques.

La somme de 280'000 frs prévue devait permettre d'acquérir un véhicule avec des options :

- un plancher transformable, pouvant, selon les besoins, transporter deux cercueils
- une paroi amovible entre la cabine et la partie arrière offrant la possibilité de charger des cercueils de plus de 2 mètres.

Le 25 février 2002, nous avons reçu une offre de la maison Pollmann pour l'achat, échelonné dans le temps, de trois véhicules standards, sans les options décrites ci-dessus pour un montant de 88'845 euros.

A ce montant, il faut ajouter la TVA, la marge de l'importateur – impossible d'importer directement -, les frais de douane et de transport, soit un total d'environ 200'000.frs.

En 1995,l'acquisition d'un modèle de ce type avait coûté 201'835 frs.

Une diminution de 240'000 frs peut donc être envisagée sur le montant initialement prévu pour l'achat de trois corbillards.

Rappelons que ces véhicules sont nécessaires pour mettre le parc automobile au niveau des normes actuelles, en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Deux corbillards actuellement en service datent de 1984 et 1985 ! Ils ne sont pas équipés de catalyseur !